

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 24 MAI 2023

**OBJET :**

Convention de servitude de passage relative à la fibre optique parcelle ZX 22

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Votants : 25

N° 2023.05.15

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Mme Elisabeth LUQUES est désignée secrétaire de séance

**PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRÉSENTÉS :** Anne-Lise VIALON (pouvoir à F. FAYARD), Evelyne BILBOT (pouvoir à E. BERNARD), Sébastien AMBLARD (pouvoir à J.F. FAURE), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT)

**ABSENTS :** Christian CHABERT, Thierry SANCHEZ, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Monsieur Jean-François FAURE, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, informe l'Assemblée qu'ADN (Ardèche Drôme Numérique) a sollicité une convention de servitude pour l'implantation d'un support bois (appui DA8575) et le passage de câble aérien pour desservir en fibre les riverains du Chemin de la Drôme. Le support sera installé sur la parcelle ZX 22 en bordure du chemin rural, appartenant à la Commune de Livron-sur-Drôme. La Convention de servitude enregistrée sous le numéro PR4.45 CONV-B-26165-6430 sera signée au profit d'ADN – immeuble le Cube – Parc d'activités Rovaltain – 8 Avenue de la Gare – 26300 ALIXAN

Les termes de la présente servitude seront transcrits sur acte notarié auprès du notaire mandaté par ADN et à ses frais.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 25 Pour :**

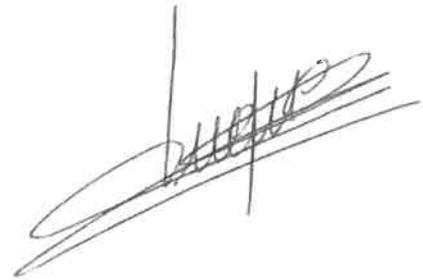
- **APPROUVE** la convention de servitude à intervenir avec ADN, relative au passage de la fibre optique sur la parcelle cadastrée ZX 22 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente et, notamment ladite convention de servitude.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


La secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 24 MAI 2023